



Traité Baba Metsia

Michna 2 - Chapitre 6

הַשּׁוֹכֵר אֶת הָאֲמָנִים, וְחָזְרוּ בָהֶן,
יָדוֹ לַתַּחְתּוֹנָה.
וְאִם בָּעַל הַבַּיִת חוֹזֵר בּוֹ,
יָדוֹ לַתַּחְתּוֹנָה.
כָּל הַמְשָׁנָה, יָדוֹ לַתַּחְתּוֹנָה,
וְכָל הַחוֹזֵר בּוֹ, יָדוֹ לַתַּחְתּוֹנָה.

Si quelqu'un loue des ouvriers et ils ne tiennent pas leurs engagements, ils sont en position d'infériorité ; si le maître de maison ne tient pas ses engagements, il est en position d'infériorité.
Celui qui modifie est en position d'infériorité et celui qui se dédit est en position d'infériorité.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions